



LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

- GUIDE PRATIQUE -

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

PRÉSENTATION

LE DROIT À LA FORMATION

Tout salarié en portage salarial bénéficie de la **formation professionnelle continue**. Elle a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre le maintien dans l'emploi, de favoriser le développement des compétences et d'accéder à la sécurisation des parcours professionnels.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Depuis le **1er janvier 2015**, le **compte personnel de formation (CPF)** remplace le **droit individuel à la formation (DIF)**. Le compte personnel de formation est un **droit attaché à la personne**, alimenté par les heures acquises tout au long de la vie professionnelle du salarié qui vont permettre de financer tout ou partie de son projet de formation.

Vous disposez d'un CPF dès l'âge de 16 ans (15 ans pour les apprentis) même en cas de changement d'emploi ou de chômage, jusqu'à votre départ à la retraite.

QUELLES SONT LES FORMATIONS ÉLIGIBLES ?

3 TYPES DE FORMATION SONT ÉLIGIBLES AU CPF :



SOCLE DE CONNAISSANCES

Les formations permettant d'acquérir le Socle de connaissances et de compétences



VALIDATION DES ACQUIS

L'accompagnement à la Validation des acquis et de l'expérience (VAE)



FORMATIONS QUALifiantES

Les formations qualifiantes figurant sur une liste établie par les partenaires sociaux

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

PRATIQUE

COMMENT S'ACQUIÈRENT LES HEURES ?

Le CPF est alimenté automatiquement à la fin de chaque année proportionnellement au temps de travail réalisé au cours de l'année par le salarié **dans la limite d'un plafond de 150 heures. Seule l'activité salariée vous permet d'alimenter votre compte en heures** de la manière suivante :

- **Salariés à temps plein** : à raison de 24 heures par an jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis de 12 heures par an, dans la limite d'un plafond total de 150 heures,
- **Salariés à temps partiel ou en CDD** : au prorata du temps de travail effectif.

CALCUL DES HEURES CPF

150H MAX. ↑

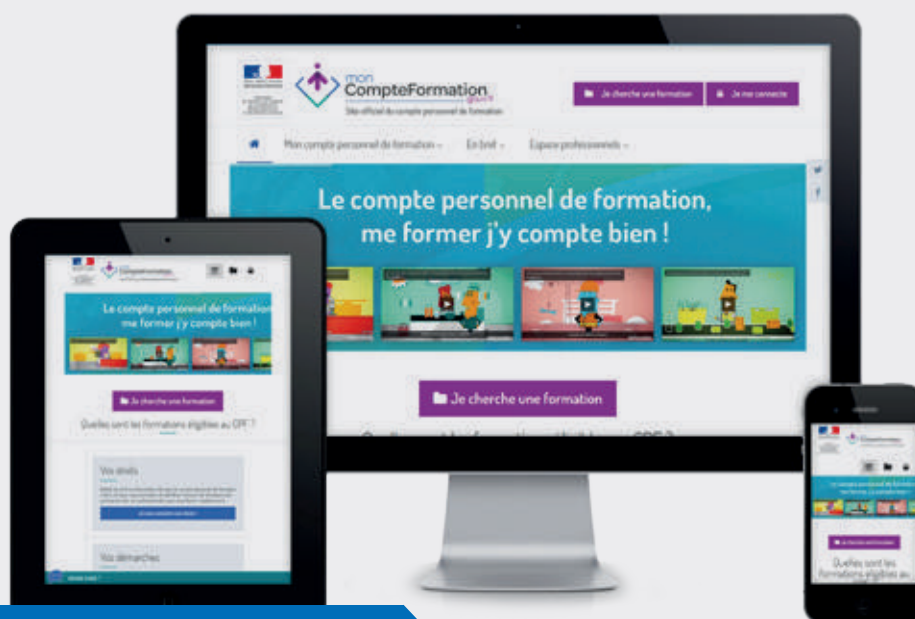
SALARIÉS À TEMPS PLEIN

0H $\xrightarrow{24H/AN}$ 120H

120H $\xrightarrow{12H/AN}$ 150H

COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION ?

Il vous appartient de créer votre espace personnel sur le site www.moncompteformation.gouv.fr à l'aide de votre numéro de sécurité sociale et de votre adresse e-mail, puis de saisir votre solde d'heures de DIF (mentionné sur votre bulletin de salaire de décembre 2014 ou sur l'attestation que vous a remis votre employeur en janvier 2015).



www.moncompteformation.gouv.fr

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

UTILISATION

SI VOUS SOUHAITEZ
UTILISER VOS HEURES DE CPF ET DÉPOSER UN DOSSIER,
PLUSIEURS ÉTAPES SONT À RESPECTER.

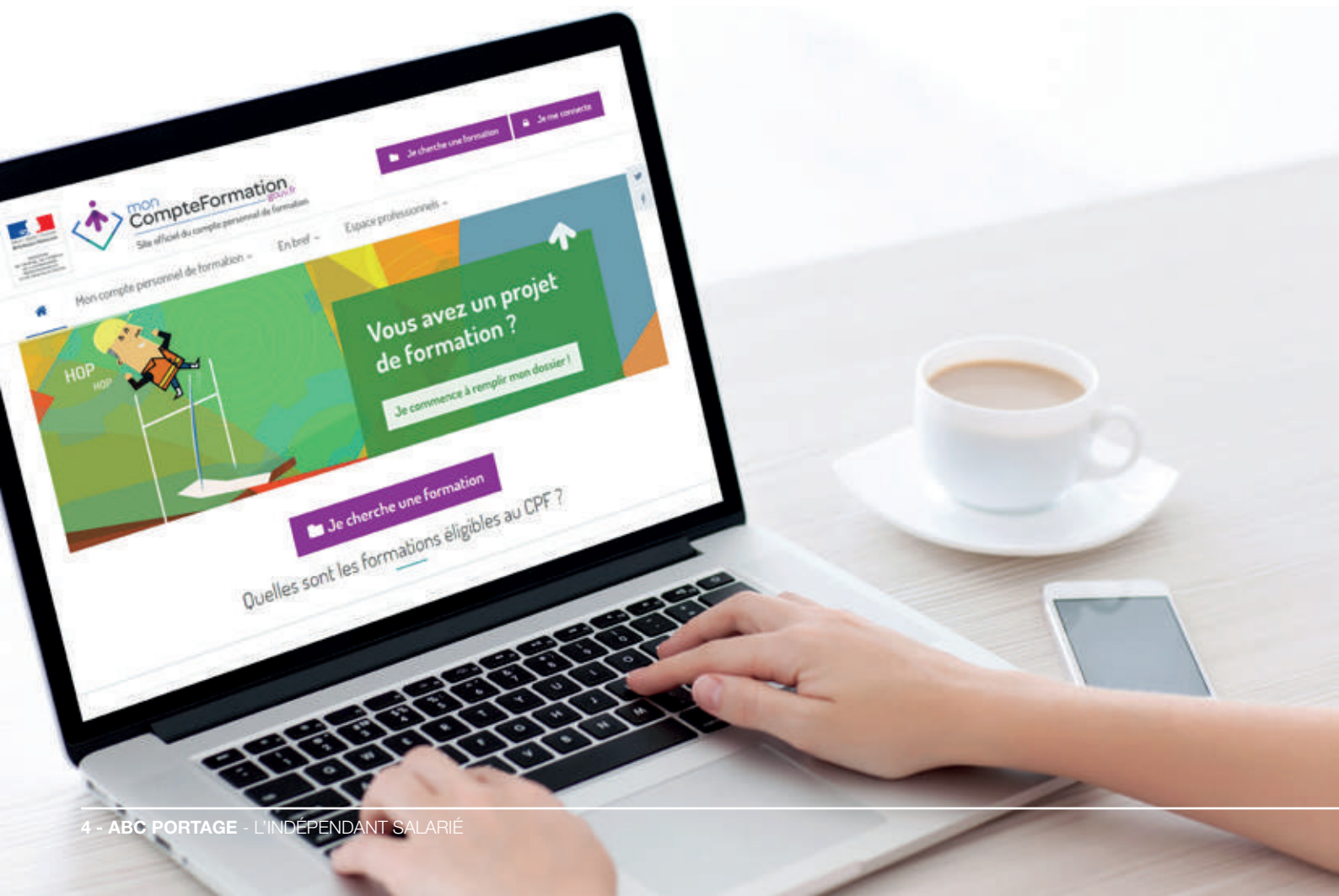


1 CRÉATION DE VOTRE COMPTE

Créez votre compte grâce à l'espace sécurisé et personnalisé du portail :
moncompteformation.gouv.fr

Activez votre compte, muni de votre
numéro de sécurité sociale

Renseignez votre « Compte heures » muni de
l'attestation d'heures DIF précédemment transmis
par votre employeur



COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

UTILISATION



2 CHOIX DE LA FORMATION



Trouvez votre formation grâce au moteur de recherche :

Recherchez votre formation par mot-clé ou par activité

Créez et nommez votre dossier formation via le menu « Mes dossiers de formation »



3 SOUMISSION DE VOTRE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE



Pour que votre dossier de formation soit valide, un certain nombre d'informations est nécessaire. Vous devez indiquer la durée de la session de formation, l'organisme formateur, le type de formation (présentielle, mixte ou à distance) ...

Pour vous aider et valider votre projet, des conseillers en évolution professionnelle (CÉP) sont disponibles gratuitement.

<http://www.moncompteformation.gouv.fr/mon-compte-personnel-de-formation/mes-interlocuteurs>

Un réseau national à votre disposition



Contactez-nous !

contact@abcportage.fr

ABC Portage Paris

Siège social
5 rue de Chazelles
75017 Paris
Tél. : 01 43 80 51 61
Fax. : 01 47 63 50 52

ABC Portage Lyon

Lyon Part-Dieu
10 Place Charles Béraudier
69003 Lyon
Tél. : 04 26 68 70 77
Fax. : 04 26 68 70 99

ABC Portage Toulouse

Toulouse Compans
9 rue de Sébastopol
31015 Toulouse
Tél. : 05 67 80 44 36
Fax. : 05 67 31 45 99

ABC Portage Nantes

Cité des Congrès
12 Avenue Carnot
44000 Nantes
Tél. : 02 72 64 41 57
Fax. : 02 72 64 40 99

ABC Portage Lille

Lille Flandres
21 Avenue Le Corbusier
59800 Lille
Tél. : 03 59 56 16 27
Fax. : 03 59 56 97 59

ABC Portage Marseille

Centre du Prado
565 Avenue du Prado
13008 Marseille
Tél. : 04 26 84 57 20
Fax. : 04 88 71 88 72

Et retrouvez-nous sur       www.abcportage.fr

